



2024/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20241217-D-2024-62-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 17 décembre 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/62

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 15
votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze décembre, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve
IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT,
Jean DECROIX, Christian TETARD, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Laurent FOHRER par Philippe AUDEBERT
Philippe BARBIER par Carole BERGER-JACOB,
Julia NOJAC par Nathalie JOLLY,
Patrice GOSNET par Jean DECROIX,

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurence GUERNE a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : RAPPORT TRIENNAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2231-1 et
R.2231-1

Vu la loi du 22 août 2021, dite loi « Climat et Résilience », portant lutte contre le dérèglement
climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de
l'artificialisation des sols,

Considérant l'élaboration du rapport triennal de consommation d'espaces,
Considérant que la consommation d'ENAF sur le territoire communal entre 2011 et 2023 est
de 0,39 hectares et correspond uniquement à la construction d'habitat.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

VALIDE les données figurant au rapport local de suivi de l'artificialisation des sols sur la période 2011 à 2023.

APPROUVE le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols sur la période 2011 à 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance

Laurence GUERNE

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 .
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 23/12/2024